

# Formation Cariste

## Stage Intra Entreprise



### Contexte

La conduite d'un chariot élévateur à conducteur porté est soumise à la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur. Cette formation donne à ce dernier un avis sur la capacité du candidat à conduire un chariot en appliquant les règles de sécurité, elle doit être complétée par un avis du médecin du travail. Sont traitées les catégories de chariots tels que définis dans le référentiel R489 de la CNAM consultable sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Cette formation ne donne pas lieu à un CACES mais à un avis permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite (décret 2 décembre 1998) après avis du médecin du travail.

**Objectifs pédagogiques :** à l'issue de la formation le participant sera capable :

- **Sur le plan théorique :**
  - Lister les possibles facteurs d'accidents lors de manutentions mécanisées
  - Enoncer les grandes directives de la Recommandation R 489
  - Enoncer les règles de sécurité à appliquer lors de l'utilisation de chariots élévateurs
  - Lister les principes d'équilibre charge / chariot
  - Décrire les opérations d'entretien des différents types de chariots
  - D'évaluer à travers la lecture de la plaque de charge l'adéquation et la capacité du chariot vis-à-vis de l'opération à mener
  - Citer les principes d'utilisation des chariots élévateurs dans le contexte de l'entreprise : règles liées aux déplacements, gerbages et chargement
- **Sur le plan pratique, être capable d'utiliser le chariot dans le respect des règles théoriques et des contraintes de l'entreprise.**
  - Maîtrise de la circulation à vide et en charge
  - Opérations de chargement/déchargement
  - Gerbage en pile et en palettier.
  - Tenir compte des incidences sur la conduite des différentes technologies de chariots

### Personnes concernées / Durée du stage

- Sont concernées toutes personnes étant amenées à conduire un chariot élévateur
- **Pré requis :** compréhension et lecture de la langue française, une pratique de la conduite automobile est un plus sans pour autant être indispensable
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : sur avis du médecin du travail
  
- Nombre de stagiaires : maxi 8 personnes
- Durée du stage par catégorie de chariot : 1 jour, soit 7h00
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise) intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi
  
- Modalités : stage en Intra entreprise sur chariot(s) de l'entreprise

## Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : [www.diaxens.com\info-formation](http://www.diaxens.com/info-formation)

## Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles.
- Mise en œuvre pratique 50% du temps de la formation
- Mise en œuvre de moyens multimédia incluant des questionnements de découverte des contenus (construction interactive des connaissances), des animations graphiques et des vidéos démonstratives.
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnaire oral récapitulatif.
- Validation finale des connaissances théorique par test QCM.
- Validation des capacités pratiques suivant une grille d'évaluation (référentiel R489)
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant.
- Nos formateurs sont équipés de PC et vidéo projecteur

## Suivi

- Feuille d'émargement signée par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Attestation de présence et de réussite aux tests théorique et pratique remise à l'employeur.

## Conditions de réussite

- L'entreprise assure la mise à disposition des moyens matériels adaptés : chariot conforme (**Visite Générale Périodique effectuée**), charges types, aire d'évolution...
- Salle adaptée permettant la projection et tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, ils disposent de leurs EPI réglementaires.

## Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Passerelle vers la conduite d'autres types d'engins : Aucune
- Equivalence : La catégorie 4 donne équivalence à la catégorie 3
- Suite de parcours : à l'issue de cette formation le stagiaire peut prétendre à passer un CACES R489 pour la/les catégories de chariot ayant fait l'objet de la formation. Le CACES ne se substituant pas à l'autorisation de conduite, seule obligation réglementaire au sens du code du travail (décret du 2 décembre 1998).
- Débouchés : Le détenteur de l'autorisation de conduite pourra la faire valoir en cas de changement d'employeur sans pour autant que cela dédouane le nouvel employeur de l'émission d'une nouvelle autorisation.

## **Tarif et financement**

Tarif sur devis en fonction de la localisation / financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

## Contenu de la formation

Afin d'optimiser l'acquisition et la compréhension des connaissances nous alternerons les phases d'enseignement théorique et pratique. Les contenus généraux seront adaptés aux contraintes d'exploitation et aux matériels propres à l'entreprise.

### Phases théoriques : (50% du temps)

- . Aspects techniques et réglementaires relatifs à l'utilisation du chariot
  - Place de la prévention pour l'homme, pour l'entreprise
  - Panorama de la réglementation chariot
  - Principaux types de chariots
  - Rapide tour d'horizon de la réglementation concernant les autres moyens de manutention (pont, grue auxiliaire, PEMP ...) *suivant existence dans l'entreprise*
  - Obligations et responsabilités du cariste
  - Analyse des risques et accidents fréquents
  - Utilisation des EPI (Equipement de Protection Individuel)
  - Identification des particularités de l'entreprise
- . Le chariot
  - Technologie du chariot (hydraulique, motorisation, transmission...)
  - Contrôles et entretien faits par le cariste
  - L'équilibre de l'ensemble chariot / charge (statique et dynamique)
  - Lecture des plaques de charge
  - Charges : identification, risques, précautions
- . Règles de circulation
  - Circulation et sécurité (plan de circulation, règles...)
  - Chargement d'un véhicule
  - Circulation sur la voie publique
- . Règles de manutention
  - Manutention de charge sans gerbage
  - Modes opératoires de gerbage en pile
  - Modes opératoires de gerbage en palettier
- . Conduite à tenir en cas d'accident
- . Contrôle de connaissances (QCM)

### Phases pratiques : (50% du temps)

- Effectuer les vérifications, les opérations d'entretien
- Adéquation du chariot à l'opération de manutention
- Prise en main du chariot et manœuvres de base
- Circuler à vide, en charge, en marche AV et AR
- Circuler sur un plan incliné, sur un quai ...
- Gerber, dégerber en pile, en palettier
- Charger, décharger une remorque
- Assurer la prise et le transport de charges particulières ...
- Contrôle des savoirs faire du cariste

Certaines spécificités de conduite pourront être traitées suivant les catégories de chariots visées et les équipements particuliers.

-0-0-0-